

# Place de parking louée mais vehicule d'un autre locataire garé

Par nanette, le 21/01/2013 à 14:58

bonjour,

voici mon probleme:

nous sommes locataire avec deux vehicules. l'un a sa place en location depuis plus de 6 mois. le second vient de trouver sa place sur le parking privé avec barriere.

le probleme est qu'un autre locataire que nous connaissons utilise cette place pour garer son second vehicule. malgré une demande par sms, il refuse de bouger son second vehicule. Le gardien l'a informé qu'il n'avait pas lieu d'y garer ce vehicule puisqu'il ne louait pas la place. Que peut on faire pour qu'il deplace son vehicule ailleurs?

merci pour vos réponses.

### Par Lag0, le 21/01/2013 à 15:01

Bonjour,

Il est de la responsabilité de votre bailleur de veiller à ce que vous ayez la jouissance du bien qu'il vous loue.

C'est donc vers lui qu'il faut vous retourner.

Envoyez-lui une LRAR le priant de bien vouloir faire en sorte que vous puissiez jouir de la place de parking qu'il vous loue.

Par nanette, le 21/01/2013 à 15:05

merci, c'est pour cettre raison que j'ai téléphoné à mon bailleur pour l'informer de la situation et que le gardien est passé pour voir avec le voisin. mais celui ci n'a pas daigné faire le necessaire pour deplacer le vehicule.

n y a t il pas des articles que je pourrais lui mentionner pour le faire reagir et qu'il gare sa voiture ailleurs ?

# Par Lag0, le 21/01/2013 à 15:30

Le téléphone ne permet pas d'acter une réclamation.

C'est pour cela que je vous conseille la LRAR.

Si vous comptez, par la suite, demander à ne pas payer le loyer d'un bien dont vous ne pouvez pas jouir, il vous faudra pouvoir prouver la réclamation.

### Par **nanette**, le **21/01/2013** à **15:32**

merci, mais dans la mesure où le gardien a une trace de son coté, n'est ce pas considérable comme une preuve ?

# Par amajuris, le 21/01/2013 à 16:09

écoutez lag0, faites une LRAR, votre bailleur doit faire le nécessaire. le gardien n'est pas concerné vous en avez la preuve. cdt